



COMPTE-RENDU du COMITÉ TECHNIQUE BESANÇON du 22 JUIN 2022

Les chefs de cour ont débuté ce comité technique en soulignant le bon fonctionnement des juridictions du ressort grâce au réel engagement et à la capacité d'adaptation de tous les agents.

L'UNSa SJ partage ce constat quant à l'investissement professionnel incontestable de l'ensemble des collègues. Cependant l'UNSa SJ a pu, suite à ses visites en juridiction, relever les problèmes persistants qui affectent toujours les conditions de travail et la santé des collègues : sous-effectifs, réformes multiples à appliquer dans des délais contraints, dysfonctionnements informatiques...

LES EFFECTIFS :

L'UNSa SJ relève que le déficit en personnel est supérieur au taux de vacance nationale (6,97 % contre 5,71 %). La centrale n'a pas suivi les demandes formulées par les chefs de cour : à savoir la transformation du poste de greffier fonctionnel en poste de greffier au TPRX de ST CLAUDE et un poste de greffier placé. Il a également été demandé que le poste de DGA du TJ de Belfort soit proposé à la sortie d'école.

L'UNSa SJ demande que ces postes soient impérativement pourvus et proposés en sortie d'école.

L'UNSa SJ a été entendue par les chefs de Cour quant à la création de personnels placés. Ils constatent comme nous, que ces personnels comblent des vacances de postes et non des absences de personnels. L'UNSa SJ souhaite que les personnels placés soient recentrés sur leurs véritables fonctions.

La Circulaire de Localisation des Emplois 2022 n'a pas encore été communiquée. Elle devra paraître début juillet. L'UNSa SJ espère qu'il n'y aura pas de suppression de postes comme chaque année.

Suite à notre interrogation, concernant le devenir des contractuels C, les chefs de cour ont indiqué avoir reçu le 21 juin un mail de la DSJ les informant de la possibilité de renouvellement pour 3 ans des contractuels C recrutés au titre du volet civil de la justice de proximité et des contractuels A recrutés au titre de la lutte contre les violences intrafamiliales. L'UNSa SJ a demandé qu'une information rapide soit faite aux directeurs et aux personnels concernés.

INFORMATIQUE :

Interpellés par l'UNSa SJ sur la problématique récurrente des logiciels inadaptés et sur l'impact déstabilisant des multiples réformes sur les agents, les chefs de cour ont pris conscience que l'accompagnement est un enjeu majeur et la formation sur site est essentielle. Une formation sur CHORUS DT va être organisée sur site.

73 % des agents titulaires et 47 % des agents non-titulaires sont dotés d'ultras-portables et de nouvelles dotations sont en cours. Les chefs de cour et l'équipe informatique ont montré leur réelle volonté d'équiper les agents. L'UNSa SJ s'est battue pour obtenir ces équipements qui ont permis de favoriser le déploiement du télétravail.

La RGIa et l'ATN assurent actuellement au TJ de LONS LE SAUNIER, site pilote, le déploiement de la procédure pénale numérique (PPN).

Les TJ doivent exprimer des besoins pour demander des postes fixes à certains endroits pour permettre aux stagiaires de travailler.

LA COMMUNICATION ET LA RECONNAISSANCE :

L'UNSa SJ relaye le manque de reconnaissance ressenti par de nombreux collègues :

Pour exemples :

- Le service gestionnaire a été destinataire de nombreux recours sur la revalorisation de l'IFSE des directeurs et greffiers principaux qui sont restés à ce jour sans réponse. Les chefs de cour ont fait remonter ces demandes à la chancellerie. L'UNSa SJ estime qu'il est indispensable qu'une réponse soit toujours apportée aux demandes diverses des agents. Les chefs de cour confirment qu'il est effectivement impératif qu'une réponse soit adressée aux agents et posent le principe suivant : à l'avenir, toute demande d'un agent devra obtenir une réponse.

- Nombre de fonctionnaires, notamment de plus de 50 ans, ne se retrouvent plus dans leurs fonctions et ont le sentiment d'être dévalorisés. Alors qu'ils ont oeuvré durant de nombreuses années au bon fonctionnement de leurs juridictions, on leur fait sentir leur manque d'adaptabilité à l'informatique et aux réformes. Que pourrait-on faire au niveau de notre cour afin que ce ressenti disparaisse ? Une réflexion sera engagée sur ce sujet lors d'une prochaine réunion de dialogue social entre les chefs de cour et les organisations syndicales.

- L'UNSa SJ rejoint l'assistant social sur la difficulté des conditions d'exercice des personnels encadrants pour mener à bien leurs missions dans un contexte professionnel de plus en plus contraint (problèmes d'effectifs, réformes, applicatifs informatiques).

Les chefs de cour, conscients de cette difficulté, ont abordé ce sujet lors d'échanges avec le DRHAS afin de favoriser la mise en place d'actions pour aider les directeurs dans le portage de toutes les réformes et les accompagner pour la gestion des ressources humaines. Ils ont invité tous les encadrants le 06 juillet à une session "formation de managers".

Les chefs de cour précisent que les conférences des premiers présidents et des procureurs généraux partagent l'ensemble de ces constats et demandent également un moratoire sur les réformes.

LE BUDGET :

L'UNSa SJ interroge les chefs de cour sur l'arbitrage des demandes pour les crédits dédiés à la qualité de vie au travail. Les chefs de cour indiquent que la somme allouée aux TJ pour la QVT a été fléchée par le ministère sur la dotation globale de la cour d'appel, qui n'a pas pour autant été augmentée. Ils ont contrôlé que les projets soient pérennes et viables. Ce ne peut être du "one shot".

L'IMMOBILIER :

Les levées des remarques du bureau de contrôle en matière de sécurité incendie des sites ont été réalisées conformément aux budgets alloués.

EMMA : Le paramétrage du logiciel EMMA devrait être remis en fonction. L'UNSa SJ insiste sur l'urgence de la mise en conformité d'EMMA car il en va de la sécurité des agents. Les CLI pourraient être sollicités pour mettre à jour son paramétrage.

UN PLAN CHALEUR est mis en place pour un montant de 160 000 euros : priorité dans toutes les juridictions. Des fontaines à eaux branchées sur le réseau sont installées ou vont l'être.

TJ BESANCON : mise en place de films solaires et de stores (en cours de réalisation - début juillet, cela nécessite l'installation d'échafaudages). Pour le rafraîchissement des bureaux, le marché est engagé. Il y a du retard dans la réalisation car les entreprises rencontrent des problèmes d'approvisionnement en matériel (guerre d'Ukraine, composants chinois). Les travaux devraient débuter en septembre. Commandes de ventilateurs/brumisateurs qui vont être distribués suivant les demandes recensées.

TJ MONTBELIARD et VESOUL : Les travaux immobiliers en cours sont sous la direction du DI de DIJON (département immobilier en qualité de maître d'ouvrage). Ce service est confronté à des problèmes de sous-effectif important. Le suivi des travaux sur place en est impacté.

Le Responsable Immobilier de la C.A vient en appui des juridictions pour ces 2 sites. Il est le représentant technique des utilisateurs. Mme NOIROT, magistrate déléguée à l'équipement, indique que le responsable immobilier ne peut suppléer aux responsables d'opération suite au manque de personnel du DI de DIJON.

TJ VESOUL : Un phasage pour un procès (ZEPEDA) correct avec demande de la présence en continu d'un technicien dédié pour les visio.

TJ BELFORT : Suite au passage de la commission de sécurité, des remarques ont été faites et un chiffrage estimé pour une remise en conformité.

TJ LONS : Réhabilitation du logement du concierge en salle de convivialité et bureaux en cours. Pour le site Anne Franck, projet présenté. Les Chefs de cours ont déjà émis de nombreuses réserves notamment sur le manque de place.

BADGEUSE pour l'ensemble des juridictions : le projet est validé. Quelques contraintes matérielles doivent encore être levées. Ce projet serait pris sur les crédits bonus frais de justice.

QUESTIONS DIVERSES :

CHORUS DT : En début d'année, déploiement de CHORUS DT avec un nouvel interlocuteur DIJON et suppression de la régie du SAR. Anouk BENETON a été positionnée sur l'accompagnement du déploiement CHORUS DT. L'UNSa SJ tient à la remercier pour sa disponibilité et la qualité des renseignements qu'elle donne aux collègues.

FORMATIONS : L'UNSa SJ informe les chefs de cour que les agents souhaiteraient avoir des formations sur BESANÇON et non DIJON. Que cela, ainsi que les difficultés de remboursement des frais de déplacement est un frein à la formation. Ils émettent tous un fort souhait pour des formations sur sites car les PAS à PAS mis à leur disposition ne remplaceront jamais une formation.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : Lors de la réunion intermédiaire avec les organisations syndicales prévue à la rentrée, ce sujet sera évoqué. Nous avons d'ores et déjà demandé qu'une communication soit adressée aux juridictions et que ce thème soit abordé lors des AG de novembre.

ISO CONTENTION : L'UNSa SJ demande qu'une information sur les formalités du repos compensateur soit faite auprès des DG et des personnels. Les permanences de week-end sont faites sur la base du volontariat sur l'ensemble des juridictions. L'UNSa SJ craint que des tensions naissent dans les juridictions (remise en cause du volontariat, permanence très lourde, épuisement des bonnes volontés, procédures complexes...). Les chefs de cour indiquent que suite aux états généraux, il y aurait la possibilité d'un JLD pénal et d'un JLD civil. Les chefs de cour vont demander un budget pour alimenter les doubles astreintes pour les greffiers, certaines juridictions l'ayant demandées.

REFERENT RETRAITE : A l'instar de l'assistant social, l'UNSa SJ souhaite la pérennisation du référent retraite au service RH du SAR au départ en retraite de Marie RABOLIN. L'UNSA SJ remercie Mme RABOLIN pour son investissement, sa disponibilité et la qualité des renseignements donnés. Cet interlocuteur est devenu indispensable pour les collègues.

L'UNSA SJ remercie l'ensemble des personnels du SAR pour la qualité des documents supports transmis à ce comité technique.

Toujours à vos côtés, l'UNSa SJ fait entendre votre voix et défend vos droits. N'hésitez pas à nous saisir, nous restons à votre disposition. Lors de nos prochaines réunions de dialogue social avec les chefs de cour, nous pourrions aborder les difficultés que vous nous aurez communiquées.

Vos représentantes : Valérie COUTURIER
Marie-Hélène LASSUS
Noëlle LOCHIN
Carole MOUREY
Raphaèle TIREL